

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche**

**ARRETE**

**portant nomination des membres de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des ingénieurs d'études du ministère chargé de l'enseignement supérieur**

**La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,**

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 18 juin 1986 modifié portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'Éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014 ;
- VU** le procès-verbal de proclamation des résultats des élections aux commissions administratives paritaires du 5 décembre 2014 ;
- VU** le procès-verbal de désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs d'études du 11 décembre 2014 ;

## **ARRETE**

### **Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des ingénieurs d'études :

#### **Représentants titulaires :**

- Mme Geneviève GUIDON, chef de service, adjointe à la directrice générale des ressources humaines ;
- M. Gilles BOUCHER, directeur général des services du pôle de recherche et de l'enseignement supérieur de l'université de Toulouse ;
- M. Patrice SERNICLAY, directeur général des services de l'université Lille 1 ;
- M. Jean-Michel LE PIMPEC, directeur général des services de l'université de Bretagne Sud ;
- M. Georges ROQUEPLAN, directeur général des services de l'université de technologie de Compiègne ;
- Mme Hélène MOULIN RODARIE, directrice générale des services de l'EHESS ;
- M. Éric DUTIL, directeur général des services de l'université de Bordeaux ;
- M. Stéphane LAGIER, directeur général des services du Muséum national d'histoire naturelle ;
- Mme Magdalena MIATELLO, directrice générale du CROUS de Reims.

#### **Représentants suppléants :**

- Mme Frédérique GERBAL, sous-directrice de la gestion des carrières ;
- M. Jean-Marc MARTY, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières ;
- M. Vincent GOUDET, directeur du SIEC ;
- M. Emmanuel ROQUES, directeur général des services de l'Observatoire de Paris ;
- Mme Elisa BASSO, chef du bureau de gestion statutaire et des rémunérations au SAAM ;
- Mme Martine BEURTON, directrice générale des services de l'École centrale de Paris ;
- M. Didier RAMOND, directeur général des services de l'université Paris X- Nanterre ;
- Mme Corinne GONCET, directrice générale des services de l'ONISEP ;
- M. Christophe DE CASTELJAU, directeur général des services de l'université de Franche-Comté.

### **Article 2**

Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des ingénieurs d'études, représenteront le personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

#### **Représentants titulaires :**

##### **Hors classe :**

- M. Laurent VIAROUGE, CROUS de Limoges ;
- M. Daniel DEGARDIN, université Lille 1 ;

1<sup>ère</sup> classe :

- M. Ilias TIMOL, université de la Réunion ;
- M. Laurent ROUCH, université Toulouse 1 ;
- M. Alain MARPINARD, université Lyon 3 ;

2<sup>ème</sup> classe :

- Mme Gladys GUILLOU, université des Antilles-Guyane ;
- Mme Julie ROBERT, université Paris X- Nanterre ;
- M. Philippe OTTAVIANI, université de Corse;
- M. Cédric CLERC, université de Bourgogne.

**Représentants suppléants :**

Hors classe :

- Mme Anne-Marie BACH, université de Mulhouse ;
- M. André CASAMIQUELA, université d'Orléans ;

1<sup>ère</sup> classe :

- M. Jean-Philippe DUBOC, université de Valenciennes ;
- Mme Elisabeth SIOUDAN-DEVAILLY, université Paris Descartes ;
- Mme Erika JEAN-BART, école centrale de Paris ;

2<sup>ème</sup> classe :

- Mme Marie-Agnès DESPRES, université Paris-Est Créteil ;
- M. Benoit VALLEE, université Paris -Est Créteil ;
- Mme Isabelle MIRAVAL, université Montpellier 3 ;
- M. Gil RAINAUD, université de Nice.

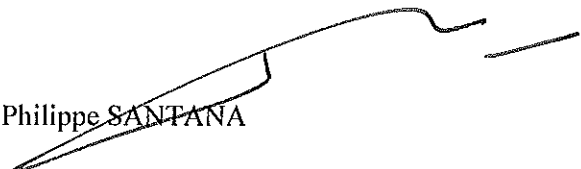
**Article 3**

La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le **19 DEC. 2014**

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation :

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines,

  
Philippe SANTANA